

Annexe 2-2 au PV : EXAMEN DES CANDIDATURES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Mairie d'Amilly 3 rue de la Mairie BP 909 45209 AMILLY CEDEX

Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat de Concession de service

Monsieur le Maire, Gérard DUPATY

B - Objet de la consultation

Objet de la Concession de service

: Concession de service relative à la mise à disposition, installation, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains neufs sur la commune d'Amilly

Procédure de passation

La consultation a pour objet la passation d'un contrat de concession de service au sens des dispositions des articles L.1121-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La présente procédure est une procédure de passation d'une concession de service dite simplifiée mise en œuvre en application des dispositions précitées du code de la commande publique et des seules dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux concessions de service simple.

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Organe(s) et date(s) de parution de l'avis :

- BOAMP- Avis n° 22-50100 publié le 06/04/2022
- Profil Acheteur AWS n° S-PF-1084396 publié le 06/04/2022
- Site internet de la Ville d'AMILLY du 06/04/2022

Date limite de réception des offres : 02/05/2022 – 23 h 00 reportée au 05/05/2022 – 23h00 par avis rectificatif publié le 28/04/2022.

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 4 Hors délais : 1

E - Examen des candidatures

Consultation n°: CONCESSION - MOB

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Observations
1	Girod Médias 39400 Morbier	DR	DR – Dépôt remplacé par le candidat
	Girod Médias 39400 Morbier		DR – Dépôt remplacé par le candidat
2		DR	
3	Girod Médias 39400 Morbier	Admis	
	Philippe Vediaud Publicité 95270 Chaumontel		
4		Admis	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20220928-DEL0632022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022 Publication : 06/10/2022